

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

PATRIOTISME ET PATRIOTES.

A l'occasion de la manifestation du 16 novembre toute la presse française et même certains journaux étrangers ont commenté la promenade dans les rues de St-Pierre du drapeau américain.

En général nous devons reconnaître que, le premier moment d'émotion passé, les journaux ont ramené les choses au point et ont reconnu qu'on ne pouvait vraiment faire un crime aux St-Pierrais d'avoir parcouru leur ville, le drapeau étoilé à la main, en chantant la Marseillaise et aux cris de «Vive la Liberté» :

Car il faut bien qu'on se mette une fois pour toutes dans la tête que c'est de cette façon et de cette façon seulement que les choses se sont passées. Tous les juges d'instruction de St-Pierre et même de Landerneau n'arriveront pas à prouver autre chose, quand bien même ils enquêteraient auprès de tous les habitants.

A St-Pierre quelques personnes, débris de la célèbre phalange que remorquait autrefois Mazier de sinistre mémoire, ont voulu faire passer ceux qui réclament la liberté pour des antipatriotes; ils ont eu l'audace de faire porter contre nous cette accusation à la Chambre des députés.

La «Vigie» a déjà prouvé que le «Réveil St-Pierrais» organe de Mazier et de sa clique avait mis tout en œuvre pour encourager les St-Pierrais à fuir le pays et à émigrer en masse au Canada; Aujourd'hui ce même Réveil St-Pierrais nous apprend que ceux qui nous considèrent comme des antipatriotes ont réclamé à corps et à cris l'annexion de St-Pierre aux Etats-Unis d'Amérique.

Ecoutez plutôt l'extrait du Réveil du 18 novembre 1905 :

« St-Pierre américain: « Le tout Saint-Pierre qu'aucune attache ne retient au sol natal, se sauve et émigre aux Etats-Unis... »
« Plutôt que de faire souffrir moral- et physiquement ces quelques milliers d'habitants qui régètent et que l'on veut réduire à l'état d'esclaves, sans considération que l'esclavage est aboli, que l'on mette tout amour propre national de côté et que l'on accorde aux démarches et aux désirs des américains de posséder St-Pierre, que l'on prête l'oreille à leurs propositions d'annexion pour en faire un port de relâche à leur flotte de pêche etc. etc... »

Ces lignes se passent de commentaires. Les tristes individus qui n'ont pas le courage de travailler au relèvement de la Colonie et préfèrent de beaucoup abandonner leur qualité de Français pour devenir citoyens américains, sont ceux qui traitent d'antipatriotes les courageux citoyens qui réclament la liberté dont jouissent leurs frères de France.

Avis OFFICIEUX.

On ne nous a pas prié de faire savoir aux personnes qui auraient été injuriées par deux des Commissaires et un mouchard distingué à deux des derniers bals de cet hiver que ces messieurs se sont fait excuser sur ce qu'ils étaient saouls, d'exclusions motivées tout d'abord sur ce qu'on ne doit venir à ces bals que pour y faire de la politique, et non pas pour s'amuser.

Si vous voyez quelqu'un se moucher, en lisant cet article, n'en doutez pas, il est morveux.

NÉCROLOGIE

Dimanche 21 février à une heure après-midi M. Norgeot maire de St-Pierre s'éteignait doucement entouré de l'affection des siens et de l'estime universelle méritée par toute une vie de labeur et de devoir accompli.

Au discours ému plein de tact et de sentiment que tint à prononcer sur sa tombe M. Didelot administrateur de la colonie, et qui sera imprimé au Journal officiel, nous tenons à ajouter ici celui que prononça M. Louis Lefèvre au nom de la population et du Conseil municipal.

Le voici :

Messieurs,

Dernier venu dans la carrière politique, je m'excuse tout d'abord de prendre la parole sur le bord de cette tombe où vient se coucher pour l'éternel repos, ce vétéran des luttes de notre histoire locale, Auguste Norgeot.

D'autres l'auraient mieux que moi connu qui auraient pu avec plus de compétence que moi lui rendre ce dernier et triste hommage : mais, et cette pensée me rassure, je ne serai en cette pénible circonstance que l'expression des sentiments des membres du Conseil municipal de St-Pierre et de la population.

Norgeot fut dans toute la force du terme un lutteur.

Ouvrier, aux prises avec les difficultés d'une existence laborieuse et chargée de bien des épreuves, il sut cependant, et tint toujours à jouer un rôle sur la scène politique: il eut toujours le réel souci de se rendre utile à ses concitoyens et surtout à la classe ouvrière, et celle-ci, dont le sens est sûr, reconnaît en lui un ami, un défenseur. Vingt-deux ans durant, la confiance et les suffrages de la population lui assureront une place au sein du Conseil municipal: adjoint à trois reprises différentes, il était, le 16 juillet 1908, élu maire de St-Pierre.

Cet honneur dont il ne devait malheureusement pas jouir longtemps égaya et un instant ragaillardit sa vieillesse: souvent, avant de s'éteindre, la flamme jette un dernier éclat!

Mais s'il fut un lutteur, Norgeot fut aussi, et surtout un travailleur. Ouvrier, il était

dur à l'ouvrage, et soixante douze ans bien sonnés ne l'empêchèrent pas de manier son marteau d'une main encore vigoureuse.

Ouvrier, il fit preuve d'initiative et en dehors de son travail professionnel, il trouva le temps de travailler à améliorer le sort de l'ouvrier. Témoin, cette société de Secours mutuels dont il fut le fondateur et le persévéra soutien et qui dans ses 24 années d'existence a versé aux ouvriers 43,000 francs de secours.

Norgeot fut le type de la race Normande: il en avait la finesse et la bonhomie et ses qualités d'ordre et d'économie, et encore une fois son amour du travail.

Messieurs, l'excellent, le dévoué père de famille que fut Auguste Norgeot m'en voudrait de ne point rappeler ici le souvenir de ces nombreux enfants et petits enfants qui absorbèrent le meilleur de son cœur: il eut hélas! la douleur de voir bien des tombes s'ouvrir avant la sienne!

Que ceux qu'il laisse et surtout la dévouée compagnie de son existence reçoivent ici l'expression de notre douloureuse sympathie.

Et à cet homme qui s'en va en nous laissant de si réconfortants exemples, à cet homme qui a vu venir sa fin, la mort avec calme et confiance parce qu'il sentait qu'il méritait son repos, au bon citoyen, au croyant que fut Auguste Norgeot, nous, ses collaborateurs et ses amis, nous adressons un dernier et bien ému « Au Revoir »!

En unissant nos condoléances à celles de tous, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques lignes:

Auguste Norgeot, qui éleva 14 enfants, qui parvint par son travail à une situation justement honorée, passa par toutes les vicissitudes de la vie à St Pierre, et nul ne pouvait à plus juste titre représenter notre ville. En 1882 il armait jusqu'à quatre navires et il perdit des sommes considérables lors des désastres qui désolaien notre île quelques années après.

L'œuvre par excellence de sa vie fut la Société de Secours mutuels. Tout son cœur était là. Il donnait tout son temps et son dévouement aux pauvres, aux veuves, clients de cette belle œuvre. Dieu le lui rendra!

Un simple mot sur ses derniers moments: Au prêtre qui vint l'assister sur sa demande quelques jours avant sa mort il n'exprimait devant les personnes qui se trouvaient là, qu'un regret; il aurait voulu vivre 4 à 5 mois de plus: il eût voulu voir les apres luttes politiques de ces temps derniers calmées et les écoles, qu'il n'était pas le dernier à désirer, ouvertes.

Combien de fois ne l'a-t-on pas entendu dire: « Il faut que nous puissions faire de nos enfants mieux que des avants de doris! » Oui certes et nous espérons toujours prochain le jour où sera rempli ce vœu d'un mourant.

Que sa famille trouve ici l'expression de nos condoléances les plus sincères.

AVIS.

Mardi à 9 heures, Service pour le repos de l'âme de M. Auguste Norgeot, Maire de St-Pierre, Président de la Société de Secours Mutuels, décédé le 21 courant à St-Pierre.

De la part de la famille.
Sans autre avis.

Le progrès qui vient.

Il n'y a pas à dire, à notre époque, tout est en évolution, et cette considération doit nous consoler de ce qui reste encore d'imperfections dans le monde, malgré les efforts de tant d'hommes indépendants, vertueux et pratiques. Bientôt on pourra dire tout haut où sont les vrais adversaires de toute paix, et mettre en garde les jeunes filles contre l'Eglise qui leur apprend, ô horreur, à dire du mal de leur prochain!

Songez à ce que sera le monde quand les jeunes filles ne diront plus du mal de leur prochain, et que, devenues indépendantes et conscientes, elles mettront toujours leur ambition à renseigner la police sur les gens qui vont à l'église dire du mal de leur prochain!

Mais, si nous n'en sommes pas encore là, du moins avons-nous un fait bien consolant à porter à notre ordre du jour.

Un Patagon nous mande qu'un de ses compatriotes est en voie de rénover l'univers avec un culte nouveau et bien pratique: un des rites de cette religion nouveau style, consiste à se réunir pour manger, les jours de fête, autour d'une table somptueusement servie, où les photographies de tous les êtres chers se trouvent rapprochés de ce qu'ils ont le plus aimé pendant leur vie: tel est tout indiqué pour voisiner avec le Pomard et le Chambertin: tel autre se prélassera dans les pommes frites; le grand ancêtre au profil simiesque aura son trône parmi les noix de coco, tandis qu'une salade à l'ail fera dilater les narines du portrait du bon gros sympathique, là bas; tel petit maigre ne pourra manquer de présider aux châtaignes, tandis que le pauvre cousin de Marseille, vous savez bien, qui se vantait de manger trois chiens de mer à chacun de ses repas, verra son facies émerger de la peau empaillée d'un de ces gracieux animaux.

Ici, nous mettrons dans une soucoupe, quelques os de gigots et de côtelettes pour le grana-oncle du Groenland à la gueule de bouledogue. Il y aura le gros oncle qui aimait tant le bouilli, la petite sœur qui raffolait des oursins, et la belle-mère, (que Dieu ait son âme!) qui chipait toujours toutes les oranges.

Voyons! n'est-ce pas mille fois plus plein de fraîcheur, de naturel et de vérité que ces heures passées à chanter des choses archibattues, à entendre dire du mal, méchamment, de ce qu'on appelle des vices, et agacer les sensibilités délicates avec des vertus dont on n'a pas besoin pour plaire à la police, que diable! Vive la police, qui ne dit jamais du mal de personne, et qui ne s'occupe jamais de ce qui ne la regarde pas: Imitez-la vous serez heureux et vraiment indépendants, craignez-la, et vous n'aurez pas d'autre crainte.

Toc Toc.

AVIS.

Mercredi à 8 heures, messe chantée pour le repos de l'âme de M. Denys Gauvain, Inspecteur général d'assurances, décédé à Paris.

De la part de sa veuve et de ses enfants.
Sans autre avis.

NÉCROLOGIE.

Nous apprenons la mort de M. Denys Gauvain décédé à Paris entouré de l'affection des siens et muni des sacrements de l'église à l'âge de 63 ans.

M. D. Gauvain était le 5^{me} enfant de Jean Nicolas-Victor Gauvain, commissaire adjoint de la marine qui avait épousé, à Fort Royal, Martinique, M^{me} Deslandes, fille de Félix-Eustache Deslandes, notaire puis procureur du Roi à la Martinique, chevalier de la Légion d'Honneur.

J.-N.-V. Gauvain sachant ses parents presque ruinés par la Révolution, obtint à l'insu de ses parents une bourse pour faire ses études. Il aimait toujours les pauvres et pas une infortune ne lui fut connue qu'il ne la soulageât.

Homme de bien dont toute l'acception du terme il mourut à Lorient le 2 octobre 1856 laissant à ses enfants l'héritage d'une vie exemplaire.

M. Denys Gauvain fut d'abord un marin. En 1879, époque de son mariage, il est commissaire aux Messageries Maritimes sur la ligne du Japon. La dysenterie l'obligea à quitter pour toujours la navigation et il fit sa carrière dans les Assurances. Frappé depuis un an de paralysie, une dernière attaque l'enleva dans une très douce agonie.

Nous prions M^{me} Gauvain de recevoir ici nos très vives condoléances à l'occasion du deuil cruel qui vient de le frapper.

Encore une du

PETIT SEC.

Celle-là est cafarde comme les autres, et rosse en plus.

Cafarde : car enfin c'est peu loyal de faire prendre par un autre ce qui vous est destiné dans l'espoir d'en être vengé.

Les gens courageux se vengent eux-mêmes au lieu de faire croire à leur chef que c'est de lui qu'il s'agit quand ils ont conquis des droits au ridicule et à l'odieux.

Rosse, car la calomnie laisse toujours une amertume après elle, et le petit sec voudrait bien que son supérieur, au lieu de rester au dessus des petits potins, voulût bien y entrer pour se venger de ce qui ne lui est pas destiné.

Mais le petit sec n'arrivera pas à compromettre avec lui, celui qui, tous l'espèrent, a de meilleurs procédés que la provocation et la délation pour procurer le bien de la Colonie,

Géle-Oeil E Lebon.

La Question de nos Ecoles Libres au Sénat. Séance du 19 Décembre 1908.

(Suite.)

Le coup du "Grand Complot".

M. Dominique Delahaye. Je demande la parole.

Les marins bretons et basques qui sont à St-Pierre et Miquelon sont des vrais Français de France. (Très bien! à droite) qui aiment la France d'un cœur dévoué, mais qui ont à se plaindre de la persécution.

Les écoles libres qu'on tolère en France, on veut les interdire à St-Pierre; comme ces colons sont des catholiques convaincus, ils ne veulent pas supporter la persécution; comme ce sont des braves ils se rebellent et se soulèvent contre votre persécution inique. Il n'y a pas d'autre cause des troubles à St-Pierre que les persécutions obstinées du Gouvernement. Laissez ces gens là avoir des écoles libres, avec des maîtres catholiques, qui sont libres et qui doivent être libres d'enseigner, le calme renaîtra. (Très bien! à droite)

Il ne répond pas!

M. Charles Riou. J'ai posé des questions bien précises à M. le Ministre des colonies et j'ai eu le regret de ne pas avoir de réponse.

Cependant M. le Ministre a reconnu que la lettre qui vient de m'être communiquée a été reçue par lui à la date indiquée, c'est à dire le 17 décembre.

M. le Ministre des Colonies. Hier matin M. Ch. Riou. Or les deux questions que soulèvent cette lettre et qui sont importantes sont celles-ci: il y a eu des écoles libres supprimées, je crois pouvoir l'affirmer, dans des conditions malheureuses. Je ne m'occupe pas de la personnalité de M. Légasse que, moins heureux que mon honorable collègue, M. Delahaye, je ne connais pas personnellement. Des condamnations sont intervenues, ces condamnations ne sont pas définitives, puisqu'appel en a été formé. On affirme dans la lettre que les personnes ainsi condamnées sont encore soumises, par ce qu'on qualifie de récidive, à la même juridiction correctionnelle alors que le premier jugement n'est pas encore définitif, puisqu'il est frappé d'appel. Si cela est vrai, je demande à M. le Ministre...

Il a un fil spécial, mais pas de "tuyaux"

M. le Ministre des colonies. Voulez-vous me permettre une courte interruption?

Je vous répète que j'ignore les faits qui ont fait l'objet de l'information de M. Légasse. Mais je suis en communication permanente par le câble avec l'administrateur de la colonie. Or, avant d'avoir reçu la lettre de M. Légasse, j'avais demandé des renseignements à M. Didelot, administrateur de St-Pierre et Miquelon, sur l'état d'esprit des habitants, sur l'enquête administrative et sur l'instruction judiciaire en cours, si toutefois une instruction judiciaire a été ouverte.

Je suis convaincu que je ne manquerai pas de recevoir ces renseignements; s'ils

m'avaient été fournis, je me serais fait un devoir de vous les communiquer.

M. Ch. Riou. Si les renseignements que vous recevrez — et c'est l'objet de ma question, monsieur le ministre, — sont la confirmation de ces déclarations, je vous demande instamment de prescrire à l'administrateur que toutes les personnes qui ne sont pas définitivement condamnées *ne soient pas citées à nouveau devant le tribunal pour des motifs identiques aux premiers*, ou peut-être même, pour les mêmes faits.

La liberté de la défense.

Une seconde affaire, sur laquelle j'appelle, monsieur le ministre, votre attention bienveillante, c'est l'histoire de l'avocat. Comment! *on citerait un avocat devant le conseil de l'ordre juste au moment même où il doit aller devant la justice souffrir les intérêts de ses clients* qui, frappés par une décision qui n'a rien, je le répète, de définitif, se trouvent devant une cour d'appel.

Dans ces conditions, messieurs, et prenant acte des déclarations de M. le ministre des colonies, je lui demande que tout reste en état, et surtout qu'il donne des instructions absolument contraires à celles qui auraient été données par un de ses administrateurs. Elles pourraient porter une atteinte grave à des personnes qui, j'en suis convaincu, sont des plus honorables et que nous devons sauvegarder (Très bien! très bien!).

M. le Président. La parole est à M. l'amiral de Cuverville.

L'Amiral de Cuverville.

M. l'amiral de Cuverville. Messieurs, hier soir, j'avais manifesté à M. le ministre des colonies l'intention de provoquer de sa part quelques explications au sujet des incidents qui se sont produits à Saint-Pierre et Miquelon; mais, après un entretien assez long, j'ai acquis la conviction que l'honorable M. Milliès-Lacroix désirait, comme nous, à la pacification des esprits dans la colonie; je me suis donc abstenu, ce matin, de demander la parole dans la discussion générale.

Il sait notre patriotisme.

Mais après les débats qui viennent d'avoir lieu, il me paraît nécessaire d'intervenir pour vous déclarer, messieurs, ayant été longtemps à St-Pierre et Miquelon, et connaissant parfaitement sa population, que je me porte garant de son patriotisme. (Très bien! très bien! à droite).

M. Riottéau. Je joins ma protestation à celle de M. l'amiral de Cuverville en ce qui concerne le patriotisme des gens de Saint-Pierre et Miquelon. J'ai l'honneur d'être né à St-Pierre et Miquelon; j'affirme qu'il n'y a que des patriotes dans ces îles. (Applaudissements).

Importance de la colonie.

M. l'amiral de Cuverville. Ce rocher de St-Pierre est — je l'ai déjà dit au Sénat — le dernier vestige, le dernier lambeau de nos magnifiques possessions de l'Amérique du Nord; il est pour nous marins, particulièrement intéressant parce qu'il est un point d'appui nécessaire pour nos pêcheurs et même pour nos bâtiments de

ce qui a été dans cette région de l'Atlantique.

La marine française a eu de nombreuses relations avec St-Pierre et Miquelon; nous y avons fait une route; nous avons rebâti deux ou trois fois la ville de St-Pierre brûlée par les incendies — les maisons étant presque toutes construites en bois — bref, des liens très étroits se sont établis entre St-Pierre et nous.

St. Pierre est comme un navire. +

Aussi longtemps que les administrateurs de la marine ont été chargés du gouvernement de St-Pierre et Miquelon, il n'y a jamais eu de difficultés. Pourquoi? Parce que c'est une population de marins. Cet îlot représente un navire au milieu de l'océan, toutes les petites difficultés intérieures, toutes les petites passions plus ou moins suscitées par l'isolement, se manifestent là comme à bord des bâtiments et sont apaisées par les mêmes moyens.

Il fallait savoir prendre cette population; elle se prend surtout par le cœur, par l'intérêt qu'on lui témoigne et, avec de bons procédés, on est sûr d'en faire tout ce qu'on veut. Et comment! on envoie un croiseur, l'*Amiral-Aube* pour intimider, en quelque sorte, cette population de marins? (Très bien! très bien! à droite).

De bons procédés. SVB.

Ce croiseur a dû envoyer à terre ses vétérans à vapeur, et c'est dans un de ces voyages, par mauvais temps, qu'une vedette s'est perdue corps et biens. Je demande à M. le ministre des colonies, comme premier acte de pacification de faire rappeler ce croiseur. La rade de St-Pierre est une rade absolument foraine; les coups de vent de la partie de l'Est y soulèvent une grosse mer; un croiseur qui aurait ses chaînes brisées sans être sous pression, serait jeté à la côte.

La présence d'un croiseur était-elle nécessaire pour calmer les esprits? Non, monsieur le ministre; je vous assure qu'un peu de bienveillance de la part du gouvernement aurait suffi pour arriver à ce résultat; cette bienveillance, vous me l'avez promise et je vous demande d'y recourir. (Très bien! très bien! à droite).

M. le Président. La parole est à M. le ministre des colonies.

M. le Ministre des colonies. Il est de mon devoir de répondre à l'honorable amiral de Cuverville. L'envoie du croiseur *Amiral-Aube* ne saurait être considérée comme une menace du gouvernement vis-à-vis de la population de St-Pierre et Miquelon. Cette mesure s'imposait d'abord, pour assurer le rétablissement de l'ordre trouble. Mais c'était un devoir absolu pour le gouvernement de faire arborer officiellement le drapeau tricolore en signe de protestation contre l'acte inqualifiable de ceux qui, pour manifester contre l'autorité de l'administration française, se sont abrités sous les plis d'un drapeau étranger. (Brui et protestations à droite).

IL A DES RAISONS, ENCORE.

J'ai des raisons d'affirmer que le drapeau qui a été arboré par les manifestants de St-Pierre n'a pas été pris par eux comme un symbole de liberté. En réalité, c'est une manifestation séparatiste qui était déjà préparée....

ELLES SONT MAUVAISES

M. Dominique Delahaye. Je le nie.
M. Riotteau. Moi aussi je le nie, on nous a mal renseigné! Parmi eux se trouvaient des gens frustes, qui ne se rendaient pas compte de la portée de leurs actes.

M. le Ministre. M. Riotteau, à l'appui de mon affirmation, je vous renvoie à la lecture, non pas d'un document émanant de fonctionnaires de mon administration, mais d'une lettre qui a été insérée dans la *Vigie*, journal publié à St-Pierre, sous l'inspiration de la famille Légasse.

M. Riotteau. Je l'ai lu; il n'y a rien.

M. D. Delahaye. Moi aussi je l'ai lue.

CE QU'ON CHERCHE DANS LA VIGIE, AU MINISTÈRE

M. le Ministre. Vous lirez dans cette lettre qu'il règne dans la population un dégoût profond, et qu'elle pourrait bien manifester publiquement son désir de se jeter dans les bras des Etats-Unis ou du Canada.

M. Riotteau. C'est une idée de M. Légasse.

M. D. Deahaye. Mais non, ce n'est pas même une idée de M. Légasse.

(En effet, M. Légasse, dans sa lettre du 24 septembre au ministre, ne faisait que rapporter l'opinion d'un de ses correspondants de St-Pierre).

M. le ministre. Cette lettre date du mois de septembre dernier, il y a deux ans déjà, à l'occasion d'un conflit purement administratif entre l'administrateur de St-Pierre et Miquelon et la commune de St-Pierre; comme l'administrateur demandait à la municipalité de créer des ressources en vue de l'acquittement des dettes de la commune, le maire de St-Pierre a prononcé un discours nettement antipatriotique, qui a été publié dans le même journal, dans la *Vigie*. (Voile-toi la face, lecteur et souviens-toi qu'on ne pardonne rien à la *Vigie*).

DES QUERELLES D'ALLEMAND

M. Dominique Delahaye. Du tout, je le nie encore; ce discours n'est pas antipatriotique. Il n'y a pas là d'antipatriotisme...

M. Ch. Riou. Il y a eu des maladresses que vous ne connaissez pas et qui ont été commises par vos agents.

M. le rapporteur. Espérons qu'elles cesseront.

OU L'ON VOIT REVENIR LEUR PETASSE .

M. le Ministre. Donc, l'envoie du croiseur l'*Amiral-Aube* à St-Pierre n'a pas été une menace, mais un geste patriotique nécessaire. Il y avait urgence à rétablir l'ordre, à assurer la sécurité publique menacée et à mettre à l'abri nos fonctionnaires publics qui couraient de réels dangers. (???)

M. Riotteau. La vérité, c'est que vous manquez de gendarmes. Si vous en aviez eu une demi-douzaine de plus, rien ne se serait arrivé. (Très bien! à droite)

ENCORE SON FIL QUI NE VA PAS

M. le Ministre. Je suis de votre avis: j'ai demandé, messieurs, il y a deux jours, à l'administration, si la situation politique permettait de rappeler le croiseur. J'attends sa réponse.

Pour terminer, je répète que j'accomplirai mon devoir sans faiblesse. Certes, je me

montrerais bienveillant, indulgent même pour tous ceux qui se sont laissé entraîner, mais je mettrai toute mon énergie à faire respecter l'autorité du Gouvernement de la République à St-Pierre et Miquelon. (Très bien! très bien! à gauche).

M. Ch. Riou. Et d'empêcher les maladresses.

M. le Président. La parole est à M. Dominique Delahaye. (Bruit)

REMISE AU POINT.

M. Dominique Delahaye. Messieurs, tout le point délicat du débat porte sur une expression qui a soulevé contre moi l'indignation de mes collègues de ce côté de l'assemblée (*la gauche*), le mot «symbole». Or, toute la question réute sur la question de savoir si le drapeau américain a été arboré à St-Pierre et Miquelon comme un symbole de liberté ou comme une marque de séparatisme. Je soutiens, messieurs, connaissant tous les documents de la cause, que c'est comme symbole de liberté, tout simplement pour dire: «Donnez-nous en France la liberté religieuse comme elle existe en Amérique»; cela n'a pas d'autre signification et je n'accepte pas l'expression de notre honorable collègue, M. Riotteau, qui prétend que les habitants de St-Pierre et Miquelon sont des gens frustes. Ils sont, au contraire, très intelligents.

M. Riotteau. Je n'ai voulu parler bien entendu que des manifestants. (Salvez!) **M. Dominique Delahaye.** Mais enfin, il n'y a là sujet à aucune espèce d'émotion patriotique, et je serais heureux que mes collègues, qui me connaissent, ne pensent pas que, pour avoir employé le mot «symbole», honorable pour le drapeau américain, j'ai mérité d'être qualifié d'émigré et d'étranger. (*Bénégations et rires à gauche*).

J'ai le droit, à la tribune, sans offenser le patriotisme le plus chatouilleux, de dire et de répéter que le drapeau américain est un symbole de liberté.

M. le rapporteur général. Vous ne l'abréveriez pas chez vous, pourtant!

M. Dominique Delahaye. Je souhaite que la liberté que vous nous donnez en matière religieuse permette qu'on dise que le drapeau de la France est, au jour d'hui comme toujours, un drapeau de liberté, car, vous le savez:

Tout homme a deux pays: le sien et puis la France, (Très bien! très bien!).

Conclusion

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que tant d'efforts faits par notre Délégué et nos amis pour empêcher la mauvaise foi et le mensonge de faire prévaloir la mauvaise foi et le parti pris ont été couronnés d'un plein succès, car nous recevons le 7 courant la dépêche suivante:

Hier Chambre après avoir entendu certain nombre orateurs au sujet manifestation St-Pierre-Miquelon et réponse M. Milliès-Lacroix adopta par 400 voix contre 30 ordre du jour suivant adopté par ministre: Chambre réprouvant regrettable manifestation qui contrairement sentiments popu-

lation s'est produite 16 novembre, St-Pierre Miquelon approuvant déclaration gouvernement et confiant en lui pour entreprendre et assurer réformes économiques indispensables àvenir colonie, passe ordre du jour:

Enfoncée la fable qui devait «poser» le petit toto Guernier devant sa circonscription la fable du séparatisme. On a enfin crevé les yeux qui ne voulaient pas voir, et on ne peut plus douter que nous voulions nos éccles, que nous les avons voulues avec calme et énergie; on a promis que nous les aurions.

Quant aux réformes, attendons pour les juger et souhaitons qu'on ne se borne pas à envoyer quelques incapables de plus se mettre à l'engrais à nos dépens pour augmenter un gâchis déjà plutôt suffisant.

NOUS ACHETONS les timbres poste ayant servi de ST-PIERRE ET MIQUELON

en parfait état propres et sans déchirures à		
1 c.	0 f 75 le cent	2 c. 1 f 00 le cent
4-5 c.	2 f 00 %	10 c. 3 f 00 %
15 c.	2 f 50 %	20 c. 4 f 00 %
25 c.	4 f 00 %	30 c. 4 f 00 %
40 c.	12 f 50 %	50 c. 20 f 00 %
75c-1f.	30 f 00 %	Payement p. retour

Adresser communication-envois à
THÉODORE CHAMPION ET C°
Paris - 13 Rue Drouot - Paris.

IMPRIMERIE "LA VIGIE"

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Cartes de Visite,
cartes de faire-part,
Naissance - Mariage
et Décès

Factures - Bon
Connaissances etc.,
Affiches tous formats.

Prix Modérés

Rue Jacques-Cartier SAINT-PIERRE

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.